



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronic Information Technology Professional Srv  
Div/Div des srv professionnels en technologie de  
l'information électronique  
10 Wellington St/10 rue Wellington  
Terrasses de la Chaudière  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> SBIPS (Solutions Based Informatics)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN537-05IT01/M	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN537-05IT01	<b>Date</b> 2020-07-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EI-002-34596	
<b>File No. - N° de dossier</b> 002ei.EN537-05IT01	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2100-01-29</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> IMOS Team - James Steedman	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002ei
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 962-1052 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> As defined in resulting contracts	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

### **Modification apportée aux Services professionnels en informatique centrés sur les solutions (SPICS)**

La présente modification vise à ajouter le processus de contestation des offres et les mécanismes de recours à la section 2.5 et à supprimer les références à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en entier du document et de l'avis de projet de marché (APM). L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) remplace les obligations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**Supprimer la section 1.2 (tableau) dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :**

1.2 Acronymes et termes clés :

SIGLES
Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
Achats et ventes
AECG
ALEC Accord de libre-échange canadien
AMA Arrangement en matière d'approvisionnement
APM Avis de projet de marché
ASI Attestation de sécurité d'installation
CCD Composante de collecte de données
DAMA Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement
DP Demande de propositions
DSIC Direction de la sécurité industrielle canadienne
LVERS Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
MAI Méthode d'approvisionnement en informatique
Partenariat transpacifique global et progressiste
PCF Programme de contrats fédéraux
PMC Programme des marchandises contrôlées
PRPF Personne-ressource principale du fournisseur
PTPGP
RUT Rapport d'utilisation trimestriel

SAEA Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
SEAOG Service électronique d'appels d'offres du gouvernement
SPAC Services publics et Approvisionnement Canada
SPC Services partagés Canada
SPICS Services professionnels en informatique centrés sur les solutions
SSPC Système des services professionnels centralisés
VOS Vérification d'organisation désignée
ZRRTG Zone de règlement des revendications territoriales globales

**Supprimer la section 1.2.3 dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :**

1.2.3 Palier 1 : Besoins dont la valeur est supérieure au seuil établi par l'Accord de libre-échange Canada-Corée, jusqu'à concurrence de 3,75 M\$ : le client ou TPSGC

**Supprimer la section 1.3.3 dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :**

1.3.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCO) et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA).

**Insérer le libellé suivant à la section 2.5**

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Plusieurs mécanismes sont à la disposition des fournisseurs potentiels pour contester certains aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat.
- (b) Le Canada encourage les fournisseurs à porter en premier lieu leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site [Web Achats et ventes du Canada](#), sous la rubrique « [Processus de contestation des offres et mécanismes de recours](#) », présente des renseignements sur les organismes auprès desquels il est possible de déposer une plainte, tels que :
- Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

- (c) Les fournisseurs devraient noter qu'il existe des **délais stricts** pour le dépôt des plaintes, et que ces délais varient selon l'organisme traitant les plaintes en question. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement lorsqu'ils veulent contester un aspect quelconque du processus d'approvisionnement.

**Supprimer la section 6.3.1 dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :**

6.3.1 Conditions générales

Les Conditions générales - arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services (2020-05-28) 2020 s'appliquent au présent AMA et font partie intégrante de celui-ci.

**Supprimer la section 6.19.2 dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :**

6.19.2 Limites des besoins de palier 1 :

Les clients pourraient attribuer des marchés à des fournisseurs qualifiés dans le(s) volet(s), la région et la zone métropolitaine applicables, qui répondent le mieux aux besoins particuliers tels que définis dans la demande de soumissions, conformément à ce qui suit :

(i) Besoin dont la valeur est inférieure à 40 000 \$ (TPS et TVH comprises) : Les clients pourraient passer un marché avec un fournisseur admissible, conformément au *Règlement sur les marchés de l'État*.

(ii) Besoin dont la valeur est inférieure ou égale au seuil établi par l'Accord de libre-échange Canada-Corée (TPS et TVH comprises) : Dans le cadre du présent AMA, les clients pourraient passer des marchés avec des fournisseurs préqualifiés qui répondent aux besoins particuliers énoncés dans une demande de soumissions, à condition d'inviter au moins deux fournisseurs à présenter une soumission par courriel auprès du client (utilisateur désigné) selon l'une des modalités suivantes :

(a) en sélectionnant le nom de deux fournisseurs dans le module « clients » du Système des services professionnels centralisés (SSPC);

(b) en sélectionnant le nom d'un fournisseur dans le module « clients » du SSPC et en laissant la sélection du second être faite au hasard par le module « clients » du SSPC;

(c) en ne sélectionnant aucun nom de fournisseur et en laissant le module « clients » du SSPC sélectionner les deux fournisseurs au hasard.

(iii) Besoin dont la valeur est supérieure au seuil établi par l'Accord de libre-échange Canada-Corée (TPS et TVH comprises) :

Les clients publieront un avis de projet de marché (APM) sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) dans les deux langues officielles.

Les clients pourraient passer des marchés avec des fournisseurs qui répondent aux besoins particuliers énoncés dans une demande de soumissions, à condition d'inviter au moins quinze fournisseurs à présenter une soumission par courriel auprès du client selon l'une des modalités suivantes :

a) en sélectionnant le nom de dix fournisseurs dans le module « clients » du SSPC et en laissant la sélection des cinq autres être faite au hasard par le module « clients » du SSPC;

b) en sélectionnant le nom de plus de dix fournisseurs dans le module « clients » du SSPC; dans ce cas la sélection de cinq autres fournisseurs sera faite au hasard par le module « clients » du SSPC;

c) en sélectionnant le nom de moins de dix fournisseurs dans le module « clients » du SSPC; dans ce cas la sélection faite au hasard par le module « clients » du SSPC sera d'un nombre tel que le total des fournisseurs sélectionnés sera de quinze;

d) si le nombre de fournisseurs répondant au besoin est inférieur à quinze, tous les fournisseurs seront automatiquement sélectionnés.

(iv) Demandes de soumissions sans plafond quant au nombre de soumissionnaires :

Une fois choisi le nombre minimal de fournisseurs selon les critères (ii) ou (iii) ci-dessus, le client pourrait, à tout moment durant le processus d'approvisionnement, choisir d'inviter, en utilisant le module « clients » du SSPC, d'autres fournisseurs à participer.

Pour les marchés de palier 1, il n'y a pas de plafond au nombre de fournisseurs qui pourraient être invités à soumissionner; toutefois, aucun fournisseur ne peut présenter une soumission s'il n'y a pas été invité. Néanmoins, les titulaires d'un AMA non invités à soumissionner qui souhaitent le faire peuvent communiquer avec l'autorité contractante, au plus tard cinq jours avant la date de clôture publiée de la demande de soumissions, et demander qu'elle leur transmette une invitation. La décision d'inviter d'autres titulaires d'un AMA est à la seule discrétion de l'autorité contractante.

En aucun cas une telle invitation ne peut obliger le Canada à reporter la date de clôture de la demande de soumissions. Lorsque des invitations supplémentaires sont transmises dans le cadre du processus de demande de soumissions, celles-ci pourraient ne pas être prises en considération dans les modifications apportées à la demande de soumissions.

(v) Période minimale pour présenter une soumission : Pour chaque demande de soumissions de palier 1 émise, on accordera aux fournisseurs un nombre minimal de jours civils pour soumettre leur offre, délai qui pourra être prolongé selon la complexité du besoin :

a) Besoins dont la valeur est inférieure ou égale au seuil établi par l'Accord de libre-échange Canada-Corée = cinq jours civils;

b) Besoins dont la valeur est supérieure au seuil établi par l'Accord de libre-échange Canada-Corée, jusqu'à concurrence de 3,75 M\$ = quinze jours civils.

b) Besoins dont la valeur est supérieure au seuil établi par l'Accord de libre-échange Canada-Corée, jusqu'à concurrence de 3,75 M\$ = quinze jours civils.

**Supprimer la partie « C » dans son intégralité et la remplacer par le texte suivant :**

#### C. CLAUSES TYPES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les modalités de tout contrat attribué dans le cadre de l'AMA seront conformes aux clauses du contrat subséquent du modèle de demande de propositions pour des SPICS utilisé dans le cadre de la demande de soumissions, sur la base du Modèle de demande de soumissions et de contrat subséquent pour les besoins de complexité élevée (CE) et les conditions générales 2035 (2020-05-28).

Ces clauses types du contrat subséquent contiennent des exemples de termes qui constitueront la base de tout éventuel contrat subséquent dans le cadre d'un AMA pour des SPICS.

Le modèle ci-dessus figure dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par SPAC.

Dans la mesure du possible, les clauses ont été rédigées telles qu'elles figureront dans tout contrat découlant d'un AMA portant sur des SPICS; il est cependant possible que certaines clauses du contrat subséquent soient modifiées pour répondre aux besoins de certains clients. Par exemple, les clauses relatives à la durée du contrat subséquent et à la base de paiement pourraient être adaptées aux exigences de certains clients.

L'énoncé des travaux et la base de paiement sont propres au besoin et seront déterminés par l'utilisateur désigné.